

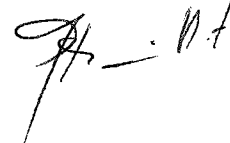
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 29 mai 2002


2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

PREPARATION AUX ETUDES D'INFIRMIER(ERE) GRADUE(E) (CONVENTION FINSS).....

| | |
|---|---|
| CODE DE L'U.F. (3) <i>92 0019U21 21</i> | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 803 |
|---|---|

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |
| Maritime | <input type="radio"/> | Maritime | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

| | |
|--|---|
| CODE DE L'U.F. (3) <i>82 00 19 U2 12 1</i> | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 803 |
|--|---|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. Dénomination du cours (2) | Classement du (des) cours (2) (5) | Code U (2) (6) | Nombre de périodes (2) |
|--|--|-----------------------|-------------------------------|
| Introduction aux soins infirmiers | C.T. | B | 8 |
| Méthode de travail (méthodologie spéciale) | C.T. | F | 14 |
| Accompagnement social et psychologique | C.T. | B | 10 |
| | | | |
| 2. Part d'autonomie | | P | 8 |
| | | Total des périodes | 40 |

v

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Présent R.R.

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

by 22.08.02
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :

Finalités générales :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- de décrire les différentes dimensions de la profession d'infirmier(ère) ;
- de se situer en tant que travailleur en formation ;
- de se préparer socialement et psychologiquement à la reprise d'études ou d'aborder de manière positive un parcours pédagogique exigeant et contraignant ;
- d'acquérir ou de perfectionner une méthode d'étude et d'appréhension de connaissances théoriques.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 avril 1994, être porteur de l'un des titres suivants :

- certificat de l'enseignement secondaire supérieur ;
- certificat de réussite de l'examen d'admission à l'enseignement supérieur paramédical visé au chapitre II de l'Arrêté royal du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier et de l'exercice de la profession.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Méthode de travail (méthodologie spéciale) », il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 apprenants.

PROGRAMME DES COURS

Introduction aux soins infirmiers

L'apprenant sera capable :

- de décrire les spécificités du rôle de l'infirmier(ère) dans le secteur des soins de santé ;
- d'identifier les caractéristiques de la formation d'infirmier(ère) ;
- d'établir des liens entre le profil de fonction de l'infirmier(ère) et le programme des études d'infirmier(ère) ;
- de définir et repérer les différents réseaux de communication de la profession et de situer la place de l'infirmier(ère) ;
- de percevoir les richesses et les contraintes d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

Méthode de travail (méthodologie spéciale)

L'apprenant sera capable :

- d'évaluer ses propres capacités face à l'acquisition de connaissances théoriques telles que l'anatomie, la biochimie, le calcul médical ;
- de repérer ses éventuels besoins de remise à niveau spécifique ;
- de se construire une méthode de travail adaptée à ses aptitudes et aux connaissances théoriques à maîtriser ;
- de prendre des notes durant les cours ;
- d'utiliser les syllabi de manière optimale ;
- de structurer les matières sous forme de plan ;
- d'identifier les différentes sources d'informations ;
- de réaliser un travail à domicile en suivant des consignes précises ;
- de présenter par écrit la synthèse d'un article professionnel, qui témoignera d'une bonne compréhension et d'un bon usage de la langue française.

Accompagnement social et psychologique

L'apprenant sera capable :

- d'exprimer et de clarifier sa motivation à suivre la formation d'infirmier(ère) gradué(e) et à en exercer la profession ;
- d'élaborer une grille d'organisation du temps tenant compte de ses ressources personnelles, familiales, sociales et matérielles ainsi que des contraintes liées au programme des études d'infirmier(ère) ;
- de définir les caractéristiques de son statut juridique et administratif de travailleur en formation ;
- de développer sa capacité d'autonomie.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'un travail écrit :

- de synthétiser un document théorique relatif à la profession d'infirmière en mettant en évidence les différentes dimensions de la profession ;
- de proposer des modalités d'organisation tenant compte des exigences des études d'infirmier(ère) ainsi que de ses potentialités et contraintes personnelles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence des propositions émises, de la cohérence de la synthèse et de la qualité de la présentation (précision du vocabulaire et style).

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert qui disposera d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le secteur de la santé.